

Dimensions culturelles, artistiques et spirituelles

Recueil des Contributions

Fouad AKELAY
Ahmed BOUKOUS
Saïd CHIKHAOUI
Abdeslam EL OUAZZANI
Mohamed GALLAOUI
Abderrahmane LAKHSASSI
Mohamed METALSI
Mohamed SGHIR JANJAR
Selma ZERHOUNI

S o m m a i r e

Politiques publiques de l'artisanat

1. Le référentiel de l'action gouvernementale	9
2. Le déterminant historique de la politique publique de l'artisanat	11
3. Évaluation des axes privilégiés de l'action publique engagée	14
4. Les fondements de la stratégie actuelle	20
5. Les axes d'intervention privilégiés des pouvoirs publics dans l'artisanat	23
6. Portée et limites de la stratégie annoncée	27

50 ans d'architecture au Maroc ou la politique des ruptures

L'habitat vernaculaire	33
Le legs traditionnel à développer	33
Première rupture : L'expression culturelle et l'architecture pensée	35
Deuxième rupture : la modernité diabolisée (1995)	37
La troisième rupture fut totale entre tradition et modernité	39
2000 : La modernité retrouvée et le triomphe de l'architecture contemporaine	42

L'édition dans le Maroc indépendant : 1955-2003, état des lieux

1. Objet de l'étude	45
2. L'arrière plan historique	46

3. L'édition dans le Maroc indépendant (1955-2003)	48
--	----

La littérature carcérale marocaine

1. Le maroc le nouveau contexte des droits de l'Homme.....	65
2. La littérature carcérale : le paradigme de l'humain	66
3. Les perspectives	67

Dynamique d'une situation linguistique

1. Les variétés linguistiques en présence	71
2. Marché linguistique et compétition symbolique.....	86
3. Modernité et conflit linguistique	97

<i>Références bibliographiques</i>	111
--	-----

État de la culture Amazighe après 50 ans

<i>Introduction</i>	115
---------------------------	-----

1. Théâtre	116
2. Cinéma-vidéo	119
3. Le roman	124
4. Poésie	125

<i>Notes et références</i>	128
----------------------------------	-----

La création visuelle au Maroc depuis l'indépendance

1. L'univers visuel traditionnel	133
2. La peinture de chevalet : une rupture culturelle radicale	134
3. Les balbutiements	135
4. La peinture de l'indépendance	137

Le cinéma au Maroc : Etat des lieux

1. Vue d'ensemble sur l'état des salles de cinéma	153
2. Restriction du réseau de distribution	155
3. Le poids de la taxation fiscale	156
4. axes et impôts auxquels sont soumises les salles de cinéma-régime actuel (résumé)	157
5. La chute de la fréquentation	159
6. La politique d'aide financière	161

Avertissement au lecteur

Le présent recueil regroupe les contributions individuelles aux travaux du groupe thématique « Dimensions Culturelles, Artistiques et Spirituelles », constitué dans le cadre du processus d'élaboration du Rapport « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ».

Ce groupe de travail a été animé par M. Mohamed TOZY, membre de la Commission Scientifique du Rapport, et composé de Mme Salma ZERHOUNI et MM. Fouad AKELAY, Ahmed BOUKOUS, Said CHIKHAOUI, Abdeslam EL OUAZZANI, Mohamed GALLAOUI, Abderrahmane LAKHSASSI, Mohamed METALSI et Mohamed SGHIR JANJAR. Le groupe a élaboré ces contributions afin d'approfondir des aspects particuliers de la dimension thématique couverte et dans l'objectif de réunir les matériaux analytiques pour l'élaboration de son Rapport thématique de synthèse. Ces contributions ont ainsi constitué principalement un support pour les débats organisés au sein du groupe de travail, plutôt que des études exhaustives abordant l'ensemble des aspects scientifiques et pratiques relevant de la dimension thématique étudiée.

Les contributions qui sont publiées ici ont fait l'objet d'un examen au sein du groupe thématique, mais ne reflètent que les points de vue de leurs auteurs.

Il a été jugé utile de publier fidèlement la totalité de ces contributions. Cependant, n'ayant pas fait l'objet d'un travail systématique d'harmonisation, des différences peuvent alors y être décelées tant au niveau des données utilisées qu'au niveau des argumentaires déployés, ainsi que de leur degré de finalisation. En particulier, les données statistiques et les références utilisées sont celles du moment où les contributions ont été remises par les autres.

L'objectif principal de la publication de ces documents est de restituer la richesse du travail de recherche, de documentation et de débat qui a caractérisé le processus d'élaboration du Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ». Mettre cette richesse à la disposition du lecteur, c'est aussi rendre hommage aux compétences nationales, issues de l'université, de l'administration et de la société civile, qui y ont contribué avec beaucoup d'engagement et de patriotisme.

Nous tenons à les remercier, et à travers eux toutes les personnes et administrations qui n'ont pas hésité à mettre à leur disposition données, documents et divers supports.

Politiques publiques de l'artisanat

Esquisse d'un bilan

1. Le référentiel de l'action gouvernementale	9
2. Le déterminant historique de la politique publique de l'artisanat	11
2.1. La tentative de reconversion de l'artisanat	11
2.2. La « réhabilitation » de l'option coopérative	12
2.3. L'ouverture : une matrice pour le décollage économique	13
2.4. Le recentrage de l'artisanat sur l'exportation et le tourisme	13
2.5. Les aléas du commerce des produits de l'artisanat	14
3. Évaluation des axes privilégiés de l'action publique engagée	14
3.1. Le mouvement coopératif	15
3.2. La formation professionnelle	15
3.3. Les infrastructures d'encadrement et de production	15
3.4. L'incitation à l'investissement et le financement de l'artisanat	17
3.5. Le rôle résiduel des chambres d'artisanat	17
3.6. La promotion commerciale de l'artisanat	18
3.7. La couverture sociale des artisans	20
4. Les fondements de la stratégie actuelle	20
4.1. La politique de l'artisanat dans la mouvance actuelle	20
4.2. Les orientations stratégiques actuelles dans l'artisanat	21
4.3. Approche opérationnelle : le plan d'action	22
5. Les axes d'intervention privilégiés des pouvoirs publics dans l'artisanat	23
5.1. Le financement du secteur de l'artisanat	23
5.2. L'amélioration des conditions socio-professionnelles	23
5.3. Le redéploiement des moyens matériels	24
5.4. L'émergence de « l'artisan-entrepreneur »	24
5.5. La mise à niveau de « l'entreprise artisanale »	25

L'artisanat n'est pas seulement un ensemble d'activités et de produits, mais elle constitue également une référence à une civilisation, à un art et à une culture de toute une population. La référence à l'histoire montre que la production artisanale couvrait avant l'installation du protectorat l'essentiel des besoins de la société et s'intégrait de façon harmonieuse dans le système économique et social du pays. L'ouverture forcée du marché marocain aux produits manufacturés, la pénétration du nouveau mode de production capitaliste et l'apparition de noyaux de production moderne ont bouleversé les structures de l'artisanat et son mode d'organisation et de fonctionnement. Il en résulta une crise structurelle et une marginalisation progressive des activités de l'artisanat¹.

L'ampleur de ces défis a contribué à ce que l'artisanat soit plutôt appréhendé par les responsables, comme un secteur social et culturel, beaucoup plus que comme secteur à vocation économique qui nécessitait des investissements productifs générateurs de richesses et d'emplois. La réalité de l'action gouvernementale n'a cependant pas été à la hauteur des choix politiques. Il existe un décalage net entre un discours officiel marqué par l'intérêt pour le secteur, et les programmes réalisés à son profit. L'action gouvernementale a souvent manqué de visibilité, de continuité, de cohérence et de mobilisation, sinon de conviction. L'entreprise artisanale, l'artisan et son savoir faire n'ont pas été suffisamment au centre des préoccupations des gouvernants, des programmes d'action arrêtés et des efforts de promotion et de mise à niveau. L'organisation du secteur reste inefficace et non représentative. La majorité de ses acteurs ne bénéficie pas de couverture sociale et vit dans la précarité. Les budgets alloués à ce secteur demeurent dérisoires².

1. Le référentiel de l'action gouvernementale

Le référentiel de l'action gouvernementale peut être décanté des discours royaux et des déclarations du gouvernement. Les discours et les messages royaux évoluent avec le temps et les variations de la conjoncture nationale et internationale. Ces discours royaux sont à la fois des marqueurs conjoncturels et des référents structurels qui dénotent la conception, l'orientation ou l'impulsion que les plus hautes autorités du pays décident de donner au secteur.

Dès les premières années de l'indépendance, Mohamed V avait, tout en glorifiant le rôle des artisans dans la lutte pour l'indépendance, loué leur rôle dans la pérennisation de l'identité nationale et l'édification de l'État poste colonial. Le sultan insistait sur l'importance du mouvement coopératif et les possibilités qu'il offre pour la structuration du secteur, le rassemblement des individus et les avantages qu'il offre pour coordonner les efforts, afin d'améliorer la productivité et assimiler les nouvelles techniques de gestion et de production.

Les discours de Hassan II forment pour leur part, la charpente essentielle de la vision stratégique des politiques publiques engagées dans l'artisanat. Ses interventions ont déterminé dans une large mesure, les axes fondamentaux de l'action menée concrètement par les autorités publiques dans l'artisanat depuis l'indépen-

1. Abdelhak El Khayari. *Capitalisme et artisanat*. Thèse d'État en Sciences Économiques. Faculté de Droit Casablanca. 1982.

2. Artisanat 50 ans 1955-2005. Ministère du Tourisme de l'Artisanat et de l'Économie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Économie Sociale. Rabat, octobre 2004. p. 7.

dance. Le roi insistait sur la conservation du patrimoine et de la tradition d'une part et la nécessité de leur adaptation aux impératifs de la modernité¹.

Dans une nouvelle vision stratégique qui ambitionne d'optimiser l'équation économique et sociale et d'atteindre une efficacité et une visibilité dans l'action publique; le Roi Mohamed VI place l'artisanat parmi les secteurs prioritaires à côté du tourisme, de la pêche maritime et des nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC)². Le livre blanc³, véritable plan d'action officiel, donne écho à ces choix et rappelle la nécessité d'une réforme des structures et d'organisation de l'artisanat. Il privilégie l'institutionnalisation et la professionnalisation au sein des entreprises artisanales, de manière à stimuler le secteur et le mettre au diapason des nouvelles orientations en matière d'investissement et de développement régional.

Ce nouveau cadre de référence s'inscrit d'ailleurs dans une nouvelle vision de l'aménagement du territoire, qui ambitionne d'atténuer les inégalités régionales, de développer les espaces urbains et de développer le monde rural d'une manière rationnelle, à travers le meilleur équilibre entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la sauvegarde des richesses, de l'environnement et du patrimoine⁴.

Le plan d'action tend également à faire du secteur un solide levier pour l'encouragement et la diversification des exportations, de la formation, de l'emploi et de la promotion du secteur du tourisme. Ces mesures seraient à même de permettre la mise à niveau du secteur afin de faire face aux tendances versatiles des marchés intérieur et extérieur et de le préparer à mieux affronter la concurrence qu'impliquent l'ouverture des économies dans le cadre de la globalisation et de la mondialisation.

À côté des discours royaux, les déclarations gouvernementales insistent pour leur part sur la nécessité d'accorder à l'artisanat un intérêt particulier, vu son impact social et économique. Toutefois l'approche gouvernementale semble inconstante et discontinue. Elle insiste tour à tour sur l'encouragement des investissements, la promotion de l'emploi, l'encouragement des exportations, la formation professionnelle, la promotion du mouvement coopératif etc... Cette discontinuité handicape les choix publics et brouille la fixation d'objectifs tracés. L'absence de données et d'informations rigoureuses engendre sans doute un déficit dans la connaissance profonde du secteur et peut expliquer ces atermoiements.

Le gouvernement d'alternance maintiendra le cap tout en insistant sur la promotion des exportations et l'amélioration de la situation sociale des artisans. Il préconise en outre la réalisation d'un recensement général des artisans et des entreprises artisanales.

Dans sa déclaration gouvernementale lors de son investiture, le Premier ministre D. Jettou revient sur les contraintes structurelles qui entravent la croissance et le développement du secteur. Il augure de prendre les mesures nécessaires pour l'intégration du secteur dans le tissu économique national et sa mise à niveau à travers la mise à disposition des entreprises de l'artisanat, d'un environnement qui encourage l'initiative privée, l'investissement, la commercialisation et la formation professionnelle⁵.

Si la politique publique de l'artisanat du Maroc indépendant s'inscrit dans une approche pragmatique liée à l'action de l'État, il n'existe pas à proprement parler une référence dogmatique ou conceptuelle élaborée, qui puisse permettre d'approcher et de saisir le contenu de cette politique. C'est à travers certaines références tel le plan de développement économique et social, qu'il serait possible d'approcher le secteur de l'artisanat et tenter d'identifier les acteurs, préciser la conception, déterminer la mise en œuvre et évaluer les effets induits par les actions engagées. La planification au Maroc n'a certes, qu'un caractère indicatif, mais elle ne

1. *Idem*, p. 11.

2. Discours du 20 Août 2000.

3. Livre blanc de l'artisanat et des métiers. Ministère de l'Économie Sociale des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, Chargé des Affaires Générales du Gouvernement. 2001.

4. *Idem*, p. 13.

5. *Idem*, p. 16.

constitue pas moins une référence pouvant donner une visibilité de l'action de l'État. L'évaluation des orientations que le plan définit et l'identification des objectifs qu'il fixe renseignent sur la dimension et la nature de l'intérêt porté au secteur par les pouvoirs publics. Cette analyse permet également de chercher la cohérence des actions programmées en liaison avec cet intérêt, ainsi que sur le caractère continu ou conjoncturel des visions qui ont prévalu dans la gestion du secteur¹.

2. Le déterminant historique de la politique publique de l'artisanat

Au début de l'indépendance le secteur de l'artisanat se trouvait dans une situation de grande précarité, caractérisée par une récession importante du marché interne et externe, une diminution nette des effectifs et une augmentation du chômage. L'artisanat faisait en fait face à plusieurs défis liés au processus de production, de commercialisation et d'adaptation à son environnement socioéconomique caractérisé principalement par une évolution rapide des goûts et des besoins, accentuée par l'agressivité des produits d'importation et des exigences de plus en plus fortes en termes de qualité-prix. Il est d'ailleurs, significatif que la commission du plan chargée de l'artisanat retient l'idée que l'artisanat au Maroc est avant tout un fait social en raison du nombre important de personnes qui y travaillent et qu'il fait vivre². La prise en charge du secteur devient dès lors impérative pour les responsables, car l'artisanat ne peut-être abandonné à son propre sort, courant le risque de déperir et de traîner dans son sillage de lourdes conséquences sociales.

Les concepteurs du premier plan quinquennal 1960-1964 considèrent toutefois, que les bases solides d'un développement national autonome sont l'agriculture et l'industrie. Ces deux branches constituent les deux grandes priorités du plan³. Partant de ce constat, les promoteurs du premier plan de développement économique et social estimaient que le principal problème qui se posait au lendemain de l'indépendance, était celui d'une reconversion profonde des secteurs économiques qui avaient été façonnés par plus de quarante ans de régime colonial et celui de la création des conditions sociales, politiques et culturelles du décollage économique. D'une économie coloniale aux structures dépendantes et archaïques, il fallait passer à une économie nationale autocentrée, qui crée par elle-même des forces et des mécanismes internes d'accumulation de capital et de progrès⁴.

2.1. La tentative de reconversion de l'artisanat

Le plan 1960-64 demeure la première manifestation officielle de la tentative de réforme de l'artisanat, le plan de reconversion devait porter l'essentiel de l'effort de l'État sur les activités utilitaires. L'analyse critique de l'action des autorités du protectorat montrait que celles-ci ne s'étaient intéressées à l'artisanat que sous l'angle d'une production artistique. Ainsi, le premier plan quinquennal 1960-1964, prévoyait une évolution de l'artisanat, qui devait se faire sur la base de la reconversion des unités de production artisanales, en unités de

1. Saïd Chikhaoui. *Politiques publiques et société*. Essai d'analyse de l'impact des politiques publiques sur l'artisanat au Maroc. Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat. 2002.

2. « L'Artisanat marocain : la laine dans l'économie marocaine », *BESM* n° 90, 1961.

3. Habib El Malki : *De la stratégie marocaine*, arguments, *BESM* n° 136-137, 1976, p. 31-45.

4. Mohamed Kabbaj : *Essai d'analyse économique de l'intégration des petites et moyennes entreprises artisanales dans le développement du Maroc*. Thèse pour le Doctorat de Troisième Cycle. Université de Droit, d'Économie et de Sciences Sociales de Paris (III), 1982.

production semi-industrielles dans un premier stade, et industrielles dans un second stade; de sorte qu'à long terme, l'artisanat reconverti devait se situer logiquement dans le secteur industriel.

Au-delà de sa dimension technique, le plan de reconversion devait réussir à empêcher la paupérisation totale de 10 % de la population marocaine qui ne vivait que sur 3 % du revenu national. C'est là un problème social qui risquait de s'aggraver, étant donné l'accroissement démographique considérable du Maroc, ce qui présentait une menace pour la stabilité du pays. De cette situation il découlera une double exigence pour les responsables : la recherche d'une plus grande efficacité économique et la mise en place d'instruments d'encadrement des artisans. Les responsables auront alors recours à l'institution coopérative qui leur semble répondre à cette double exigence.

2.2 La « réhabilitation » de l'option coopérative

La création des premières coopératives artisanales est bien antérieure à l'indépendance. Initiée par les autorités du protectorat, ces coopératives étaient appelées à remplacer les vieilles corporations et permettre un meilleur encadrement politique des artisans. Cette formule de réorganisation de la production artisanale sera reprise par le gouvernement marocain qui veut encourager par tous les moyens le développement de la coopération, en diffusant l'idée, en aidant dans leur vie quotidienne les coopératives existantes et celles qui se créent. L'éducation coopérative devrait occuper une place plus grande dans le programme des centres d'apprentissage. Cette option coopérative n'était cependant pas en rupture avec le modèle engagé sous le protectorat. L'État se trouve obligé de tout encadrer et de tout régenter.

Les promoteurs du plan de développement économique et social visaient l'édification d'une politique publique qui soit en rupture avec la logique coloniale, mais, sur certains points, cette politique n'était que la réactivation de quelques actions et institutions coloniales. En effet, l'ensemble des institutions, des administrations, des réglementations qui dans le passé ont servi d'outils privilégiés d'intervention dans le domaine économique étaient prises en charge par le nouveau régime et présentées comme des acquis précieux qu'il fallait renforcer et élargir. L'indépendance ne s'est donc pas accompagnée, par un changement radical des structures et des institutions léguées par l'administration du protectorat. La nouvelle équipe politique « maintient intactes les anciennes administrations économiques, tel le ministère de l'économie et des finances, les entreprises publiques et semi-publiques, les offices publics, etc. Elle fait également sienne la quasi-totalité de la législation économique coloniale et préserve la majeure partie de l'encadrement français »¹. Cette conception est entérinée par les autorités marocaines au plus haut niveau. Deux jours après son retour le 18 novembre 1955, le Roi Mohamed V consacre cette conception : « Nous comptons sur le concours de la France pour inaugurer une ère nouvelle d'interdépendance entre nos deux pays... »².

L'État au plus haut niveau ne cessait de manifester son attachement à tirer le plus grand profit des institutions léguées par le protectorat. « Il s'agit de tirer le meilleur parti des investissements très lourds réalisés dans le passé par l'État pour mettre sur pied une infrastructure »³. Mais du fait que les responsables politiques ont voulu tirer profit des structures héritées de la colonisation, les actions publiques de l'administration post-coloniale, se trouvent inscrites dans une logique de continuité, sur certains points de la stratégie

1. Hassan Tourak : *Les enjeux de la politique d'encadrement de l'espace rural au Maroc*, Université de Rennes I, 1996.

2. Discours du Trône prononcé à Rabat par Mohamed V, Roi du Maroc, le 18/11/1955.

3. Intervention du Vice-président du Conseil, Ministre de l'économie, au Conseil supérieur du plan, Rabat, Juin 1958 (ronéotypé, p. 3). *Ibid.* p. 170.

politico-économique coloniale. Pour les nationalistes, le plan est l'instrument par excellence pour établir, d'une part, de nouveaux moyens de contrôle social, et d'autre part, pour intégrer dans l'espace économique marocain une nouvelle dynamique de développement. Il est également, important de préciser, que la planification post-coloniale s'inscrivait « dans la lignée des programmes quadriennaux du protectorat, mais qui cherchait également à amorcer de nouvelles orientations »¹.

C'est dans ce sens et alors qu'aucune unité de production n'avait vu le jour, que le plan triennal 1965-67 devait préciser que l'orientation de l'économie marocaine devait être changée. Ce choix allait être ainsi abandonné. Il ne survécut pas à l'équipe gouvernementale, qui l'avait mis en place, même si certaines traces devaient subsister dans le Plan Triennal 1965-1967 pour être abandonnées définitivement par la suite.²

« L'avortement de cette stratégie » de libération nationale constitue un tournant dans l'histoire récente du Maroc. La révision puis l'abandon des options d'un développement national autonome se traduiront par l'élaboration d'un modèle d'accumulation de type périphérique³.

2.3. L'ouverture : une matrice pour le décollage économique

La lecture transversale des différents plans qui ont succédé au premier plan quinquennal, fait ressortir un modèle de croissance qui fait de la demande extérieure la variable motrice. Le troisième plan quinquennal particulièrement, présente les exportations comme « une nécessité inéluctable et une condition du décollage économique ».

Cette politique qui se base sur les exportations s'appuie sur la libéralisation du commerce extérieur et sera accompagnée de plusieurs mesures d'encouragement à caractère administratif, juridique, financier et fiscal. Cette politique « a cependant montré, que le fonctionnement d'un tel modèle accentue plus le mouvement de transfert du surplus périphérie / centre, que le mouvement inverse, centre / périphérie. La vision stratégique de la politique publique s'estompe, au profit d'une approche réaliste à court terme »⁴.

2.4. Le recentrage de l'artisanat sur l'exportation et le tourisme

Le plan triennal de 1965-67 qui succède au premier plan quinquennal opère, sur instigation de la Banque Mondiale, un changement d'orientation, Il élève le tourisme au niveau de secteur prioritaire. Les plans de développement qui l'ont suivi vont mettre l'accent sur le rôle du tourisme et de la demande extérieure dans la promotion et le développement de l'artisanat. Le sort de l'artisanat se trouve ainsi lié au tourisme et à la demande extérieure en général. C'est là une option qui ne rompt pas avec l'orientation du secteur telle qu'elle a existé sous le protectorat. Il est évident qu'un tel choix ne peut soulager que le seul artisanat artistique.

1. A. Belal : *L'investissement au Maroc (1912-1964)*. Les Éditions Maghrébines, Casablanca. p. 248.

2. A. EL Khayari : *Capitalisme et Artisanat*, op. cit. p. 458.

3. Habib EL Malki : Un résumé exhaustif du rapport de cette mission est présenté dans la revue *Maghreb* n° 16 (juillet / août 1966), de la *stratégie marocaine* (Arguments) – BESM. op. cit.

4. Habib El Malki. op. cit. p. 44.

2.5. Les aléas du commerce des produits de l'artisanat

L'exportation des produits de l'artisanat est présentée, comme un indice de réussite des choix des responsables. Ce motif de fierté est basé essentiellement sur les performances réalisées par un produit : le tapis. Mais il serait erroné de croire « que ce sont les artisans qui profitent de la rente des exportations artisanales, en fait, ce sont surtout quelques gros exportateurs et propriétaires des grandes manufactures, qui encaissent les profits.

C'est ainsi que, de l'aveu même du planificateur marocain, la maison de l'artisan, établissement public chargé d'assurer l'essentiel des exportations, ne remplit nullement son rôle et laisse le champ libre à une poignée d'exportateurs qui achètent à vil prix aux artisans leurs produits pour les écouler au prix fort sur le marché extérieur. Il apparaît clairement que les attributions de la Maison de l'Artisan, n'ont jamais pu être exercées même au strict minimum »¹.

Cette remarque concernant les exportations est aussi valable pour les ventes aux touristes effectuées sur le sol national. Là aussi ce sont les bazaristes qui confisquent l'essentiel des profits réalisés. Ces derniers affichent des prix exorbitants « prétextant qu'ils sont soumis à l'emprise considérable des guides qui exigent d'eux un véritable tribut qui va jusqu'à 30 ou 40 % » du chiffre d'affaires².

Ainsi les politiques publiques du Maroc indépendant semblent naître dans des espaces de choix fort limités. Le passé hypothèque le futur et les politiques publiques ne semblent être que des variations par rapport à celles du passé.

3. Évaluation des axes privilégiés de l'action publique engagée

Une analyse attentive des plans de développement permet de constater l'écart enregistré entre les objectifs et les actions inscrites dans ces documents de référence d'une part et les réalisations effectives d'autre part. Tous les plans de développement économique et social considèrent l'artisanat comme un secteur prioritaire et lui réservent une place particulière. Ils parient tous sur son potentiel de développement.

Seulement l'artisanat est resté jusqu'à nos jours mal défini. Il manque de cadre législatif qui permet de délimiter avec exactitude son champ spécifique. Il demeure mal connu en raison du manque d'études approfondies sur ses différents aspects. Le recensement général des artisans et des métiers et le code des artisans, deux clés essentiels d'une meilleure visibilité dans la gestion du secteur et de clarification de ses perspectives se font toujours attendre. L'attention accordée à l'artisanat ne se traduit souvent pas par des actions conséquentes. Le volontarisme de la planification au Maroc peut être poussé à l'extrême, en ce sens que la programmation des projets peut s'effectuer sans se soucier des moyens à investir pour atteindre les objectifs escomptés. La planification se trouve ainsi dépourvue de toute signification.

La lecture rétrospective des différents plans de développement permet de dégager les axes privilégiés de l'action de l'État destinée à l'artisanat. Il s'agit principalement de l'encouragement du mouvement coopératif ; de la formation professionnelle ; de la construction des ensembles artisanaux et des unités de production ; de l'organisation des circuits d'approvisionnement et de commercialisation des produits.

1. A. El Khayari, op. cit. p. 528.

2. Fatima Mernissi : *Nos femmes invisibles rapportent des milliards*, Lamalif, n° 103, janvier 1979, p. 30.

3.1. Le mouvement coopératif

L'action de l'État en matière coopérative s'est manifesté sous forme de mise à la disposition des coopératives d'équipements et d'outillage, l'allocation de subventions pour le fonctionnement, l'octroi de locaux, l'encadrement technique et administratif, l'organisation de cycles de formation... À cela s'ajoutent, les avantages fiscaux, l'aide alimentaire et parfois la prise en charge des frais d'eau, d'électricité et de téléphone. Malgré les efforts consentis, le mouvement coopératif demeure confronté à de nombreux problèmes structurels.

Plus du tiers des coopératives déclarées est inactif.

La majorité des coopératives ne tiennent pas une comptabilité régulière.

Les coopératives artisanales sont de faible taille, elles ne disposent pas de capacités financières et de possibilités de mobilisation de crédits. Ces coopératives ont servi au développement de l'esprit d'assistance et de dépendance, plutôt qu'à l'encouragement des initiatives individuelles ou collectives. Elles sont prédominées par les branches, des tapis et textiles, dont la gestion défailante est notoire. La gestion administrative, économique et financière, souvent attribuée à des agents mis à la disposition des coopératives par l'État, a souvent desservi ces coopératives, plutôt qu'elle ne les a servi. Quant à la fonction d'encadrement et de contrôle dévolue aux organismes publics, elle est quasi inexistante¹.

Les coopératives dans le secteur de l'artisanat sont généralement créées sous l'impulsion des autorités publiques, en l'absence d'études de faisabilité préalables et sans prise en compte de leur viabilité socio-économique.

3.2. La formation professionnelle

La formation dans l'artisanat est essentiellement dispensée par des centres d'apprentissage, mais la faiblesse des moyens et l'inadaptation des conditions matérielles et pédagogiques, font que les résultats sont restés limités.

Le système de formation professionnelle se caractérise par une offre de formation limitée et peu diversifiée ;

Il est sous encadré pédagogiquement et administrativement.

La formation souffre d'une absence totale de suivi et d'évaluation.

Il existe en outre, une vétusté de l'infrastructure et une inadaptation des espaces et des équipements.

La formation professionnelle dans l'artisanat est restée concentrée pour l'essentielle dans des niveaux de qualification modestes, ce qui n'a pas pu générer un potentiel d'innovation et de créativité².

3.3. Les infrastructures d'encadrement et de production

L'artisanat est marqué par l'émergence des ensembles artisanaux. Les objectifs recherchés par la construction de ces ensembles visaient la mise à la disposition des artisans et des coopératives des lieux de production et de commercialisation adaptés à leurs activités. Les structures de ces ensembles artisanaux

1. Saïd Chikhaoui & Ulrich Berdelman, Le mouvement coopératif au Maroc : Genèse et développement, Direction de l'artisanat, Rabat 1994.

2. Artisanat 50 ans 1955-2005. op. cit, p. 52.

sont bâties selon un schéma fonctionnel qui comprend des boutiques, des locaux de l'administration, pour la formation professionnelle et des salles d'exposition. Ces locaux étaient mis gracieusement à la disposition des artisans moyennant la prise en charge de la formation de jeunes apprentis artisans. Toutefois et malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, les objectifs escomptés à travers la création des ensembles artisanaux n'ont pas été atteints.

L'absence d'une vision claire et intégrée pour l'exploitation, l'entretien et la conservation de ces ensembles artisanaux a abouti à leur sous-utilisation et leur sous-exploitation, ce qui a fini par provoquer le délabrement de l'infrastructure et l'érosion des équipements.

Les charges de fonctionnement et d'entretien supportées par l'État grèvent le budget de l'autorité de tutelle d'un lourd tribut. À cela s'ajoute, l'échec des centres de formation professionnelle et des coopératives pour aboutir à l'incapacité de ces ensembles artisanaux de réaliser les objectifs pour lesquels ils ont été créés.

L'une des raisons qui peuvent expliquer cet échec, réside dans l'absence des études de faisabilité qui devaient précéder la construction de ces ensembles artisanaux, certains ont été construits sur des terrains appartenant à autrui et dans des villes dans lesquelles les activités artisanales sont marginales ou quasi absentes.

L'évaluation des activités des ensembles artisanaux révèle un déficit fonctionnel important. Sur la totalité des 53 ensembles artisanaux, seuls 7 sont jugés satisfaisants, 13 sont considérés comme ayant une activité moyenne, 17 sont considérés comme ayant une faible activité et 16 sont totalement inactifs. Sur la base de ce constat les conclusions sont amplement négatives : « Des dizaines d'ensembles artisanaux ont été construits sans aucune étude préalable » ; La gestion de ces ensembles n'est pas cohérente, chaque délégué agit selon ses propres compétences ; Les centres de formation professionnelle rattachés à ces ensembles sont boudés par les apprentis pour de multiples raisons ; Les charges de fonctionnement et de maintenance sont très élevées, elles ne sont d'aucune utilité pour les artisans bénéficiaires. Ces derniers n'ont pas su profiter des avantages qui leur ont été consentis pour développer leurs entreprises ou pour contribuer à la formation et au développement du métier¹.

A côté des ensembles artisanaux, l'État a également consenti de gros efforts dans la construction de grandes unités de production. Cette infrastructure concerne essentiellement les branches du textile et du cuir (12 filatures et 15 tanneries), considérées comme stratégiques au vu de leur rôle socioéconomique et leur potentiel commercial. Le bilan de ces unités est cependant loin d'être satisfaisant. Car si certains ont partiellement fonctionné, d'autres n'ont jamais ouvert et quelques uns n'ont même pas été achevés.

Quant aux objectifs escomptés à travers la création des villages d'artisans, ils consistent dans la valorisation des identités régionales, le regroupement des artisans, l'amélioration des techniques de production, la promotion de la commercialisation, la fourniture des espaces d'animation de formation et de recherche, l'amélioration de la qualité et des prestations de services. Ces villages d'artisans devant être édifiés dans le cadre de partenariats regroupant le département de tutelle, les collectivités locales, les chambres d'artisanat, les amicales des artisans bénéficiaires etc...Toutefois, sur l'ensembles des villages programmés seuls trois ont été réalisés jusqu' à fin juin 2004.

1. Étude sur la situation des ensembles artisanaux : diagnostic et scénarios de transferts, Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, Rabat, septembre 1995.

3.4. L'incitation à l'investissement et le financement de l'artisanat

Les avantages prévus par les textes d'incitation à l'investissement dans l'artisanat prévoient toute une panoplie de mesures¹. D'une manière globale, l'incidence de ces mesures incitatives n'est pas négligeable. Elles représentent un apport d'environ 30 % du montant de l'investissement.

Le système d'incitation des investissements dans l'artisanat est caractérisé par la prédominance de l'exonération. Toutefois, ces dispositions n'ont pas aidé le secteur de l'artisanat à drainer les investissements nécessaires à son développement et ce malgré les atouts dont il dispose et qui sont susceptibles de lui conférer des avantages comparatifs. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation : absence d'esprit d'initiative, faiblesse du niveau d'instruction, manque de formation des artisans, absence d'un système d'information qui permette d'identifier les projets et d'aider les opérateurs dans la prise de décision...

Pour des raisons liées à la fois au système bancaire et à la nature même de l'entreprise artisanale, l'accès au financement institutionnel n'est pas toujours facile. Ainsi, malgré les efforts déployés par la Banque Populaire (principal pourvoyeur de crédit pour l'artisanat) en terme de procédures et de taux d'intérêt, le financement dont bénéficie le secteur reste en deçà des résultats escomptés. Sur un total de 2 millions d'artisans, moins de 10 mille en moyenne, bénéficiant annuellement d'un crédit; le crédit à l'artisanat représente seulement 1 % des crédits accordés à l'économie par la BP; les demandes de crédits sont satisfaites à raison de 50 % seulement; moins de 10 % des crédits dans l'artisanat sont destinés à l'investissement. Le crédit artisanal se caractérise par la complexité des procédures administratives, d'autant plus que l'entreprise artisanale est souvent dans l'incapacité de fournir des garanties suffisantes.

La faiblesse des mesures de communication et d'encadrement, fait qu'une grande partie des artisans, notamment ruraux, ignorent les avantages offerts par le crédit bancaire.

La conjugaison des contraintes de financement, du poids de la concurrence et du faible niveau de productivité réduit les chances des unités artisanales à répondre à des commandes importantes. Les artisans se trouvent souvent contraints d'utiliser des équipements défectueux et des matières premières médiocres, ce qui influe directement sur la productivité et la qualité, et handicape par conséquent les perspectives de développement de l'entreprise artisanale.

3.5. Le rôle résiduel des chambres d'artisanat

Ces chambres ont été créées en vertu du dahir du 28 juin 1963, elles sont actuellement au nombre de 24. Elles sont représentées au niveau du parlement par 21 conseillers, leurs représentants au niveau des régions est de 96. Ces chambres ont pour principales attributions d'entreprendre toute action censée promouvoir le secteur de l'artisanat dans leurs circonscriptions territoriales. La formule ne se décline cependant pas en termes concrets et dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement régional ou local. Les attributions des chambres d'artisanat demeurent vagues et imprécises.

Leur budget est relativement faible, il est tributaire d'une seule source de financement (le décime additionnel à l'impôt des patentes). Quant aux procédures de contrôle et d'exécution du budget, elles sont caracté-

1. L'exonération des droits de douane sur le matériel, outillage et biens d'équipements; La réduction sur les droits d'enregistrement; L'exonération totale sur les bénéficiaires professionnels pendant les 10 premières années; L'exonération totale de l'impôt des patentes pendant les 5 premières années...

sées par la lourdeur et la multiplicité des intervenants. L'essentiel des crédits dont disposent ces chambres sont consacrés aux charges fixes, à la construction d'infrastructure administratives et à la réalisation de manifestations à faible portée.

En outre, la répartition de la représentation entre les différents métiers au sein de ces chambres est déséquilibrée. Ces chambres sont qualitativement sous encadrées et dépourvues de systèmes d'information et de communication.

L'absence d'une démarche stratégique claire, qui guide leur mission ne leur permet pas de s'inscrire convenablement dans leur environnement régional et local¹.

3.6. La promotion commerciale de l'artisanat

De nombreuses actions ont été entreprises par les pouvoirs publics en vue d'améliorer les conditions de promotion et de commercialisation des produits de l'artisanat. Ces actions ciblent à la fois le marché intérieur et extérieur.

Le marché intérieur a bénéficié, surtout à partir de 1973, à travers COPARTIM² de subventions substantielles de la part de l'État (locaux gratuits, prise en charge des frais de fonctionnement pour l'eau, l'électricité et le téléphone). Toutefois le statut ambigu de cette institution et son fonctionnement défailant l'on placée au milieu d'une contestation généralisée de la part des artisans et des coopératives. Actuellement, seuls quelques rares centres de COPARTIM restent fonctionnels dans des conditions litigieuses. Des contraintes liées à l'approvisionnement en matières premières obligent les artisans à se rabattre sur les matières premières médiocres ce qui a pour conséquence la baisse de qualité des produits et aboutit à un impact négatif sur l'écoulement des produits³.

La commercialisation des produits artisanaux est en outre confrontée à plusieurs contraintes, notamment l'étroitesse du marché lié essentiellement au bas niveau de vie des consommateurs marocains, à la concurrence des produits industriels de substitution. À ces contraintes s'ajoutent celles relatives à la rareté des circuits de distribution structurés et efficaces.

Les tentatives de relance de la promotion des produits de l'artisanat a connu de multiples formes : « Mois de l'artisan », « Moussem de l'artisanat », « foire internationale de l'artisanat » etc., mais toutes ces actions ne semblent malheureusement pas avoir contribué efficacement à structurer les circuits de distribution et de commercialisation, faute d'une stratégie claire et d'un programme d'actions à même de faire face au déficit de la concurrence des produits de l'industrie de substitution, et à des produits artisanaux en provenance d'autres pays.

Quant à la promotion commerciale des produits de l'artisanat sur le marché extérieur, elle n'a pas tiré de grands bénéfices des avantages offerts par la création de la Maison de l'Artisan⁴. Chargée essentiellement de la promotion commerciale sur le marché extérieur, cet établissement a végété dans une situation de crise renouvelée. Sans impact significatif sur la promotion et l'adaptation des circuits de commercialisation aux besoins du marché, ses activités seront suspendues en 1987. Une tentative de relance sera effectuée à partir de 1995. Mais jusque là, force et de constater que les résultats restent au deçà des objectifs fixés.

L'État a également mis en place tout un système d'incitation pour promouvoir les exportations des pro-

1. Artisanat 50 ans 1955-2005. op. cit.

2. Centrale d'achat et de distribution des matières premières créée par l'État en 1955.

3. Saïd Chikhaoui, Politiques publiques et Société, op. cit.

4. Créée en 1957 en remplacement du Comptoir Marocain de l'Artisanat.

duits de l'artisanat et faire profiter les artisans des opportunités que leur offre le marché extérieur, Mais sans réussir pour autant à opérer un réel décollage.

La faiblesse des ressources humaines et financières, doublée d'un manque de stratégie commerciale adaptée, expliquent en partie les raisons de l'échec de la Maison de l'Artisan. Mais la principale cause semble résider dans l'absence d'une stratégie globale et intégrée qui cible le développement du secteur et sa mise à niveau.

La commercialisation des produits de l'artisanat se caractérise par l'absence d'une approche marketing intégrée et efficace; l'inexistence de structures professionnelles ou d'agents économiques capables de prendre en charge efficacement la dimension commerciale du secteur; la forte concentration des exportation sur le marché européen, ce qui accentue le risque de dépendance par rapport à ce marché¹; la faible diversification des produits exportés; la concurrence des pays asiatiques qui présentent un rapport qualité-prix plus compétitif; le non respect des engagements pris en terme de délais et de qualité; l'ignorance des marchés potentiels et l'insuffisance des efforts pour la conquête de nouveaux marchés.

En outre l'artisanat reste dominé par l'approche produit et une culture traditionnelle qui consiste à vendre ce qui est produit et non à produire ce qui se vend. La faiblesse de l'innovation constitue un frein supplémentaire pour l'offre de produits de qualité, qui réponde aux goûts évolutifs et aux exigences des consommateurs. Mais sans agir sur le processus de production, sur la modernisation de l'outillage et la normalisation des activités du secteur conformément aux exigences du marché international, l'artisanat marocain ne serait être en mesure d'affronter la concurrence internationale.

Enfin l'approche de la problématique de la commercialisation souffre de la faible connaissance du secteur due au manque d'études et à l'absence de données statistiques. C'est là un handicap sérieux pour toute approche réaliste du secteur². L'absence d'un recensement exhaustif des artisans et des entreprises artisanales et l'insuffisance des études sectorielles rendent difficile toute approche scientifique du secteur. L'absence d'une identification juridique opérationnelle des activités de l'artisanat empêche l'émergence de ce secteur au niveau de la comptabilité nationale. Il devient par conséquent difficile de définir ses filières et de déterminer les conditions d'accès à l'exercice de ses métiers.

L'inscription du secteur dans une optique sociale n'a par ailleurs pas permis l'émergence d'artisans entrepreneurs capables de se prendre en charge et de dynamiser le secteur. En somme, la principale raison qui obstrue la vision et réduit l'action des pouvoirs publics, réside dans l'absence d'une stratégie claire et d'une orientation définie, quant au rôle que doit jouer le secteur de l'artisanat dans le développement du pays. Cette absence explique également l'inadéquation manifeste entre la programmation et les réalisations. En outre, l'absence d'une évaluation systématique des résultats obtenus ne permet pas d'éviter les dysfonctionnements, ce qui affecte sérieusement la finalité de la planification et réduit lourdement son impact sur le secteur.

Des études d'impact s'imposent avant la mise en œuvre des projets. Comme il s'impose également de procéder à des évaluations systématiques, ex-ante, en cours d'exécution et ex-post des projets. Au même titre que les autres départements ministériels, l'administration chargée de l'artisanat n'est pas astreinte à rendre compte des actions réalisées, en conséquence, les contre-performances qui surviennent ne sont pas expliquées et les erreurs ne peuvent, à l'avenir être évitées³.

1. 80 % des exportations pour l'année 2003. *Idem*, p. 90.

2. L'absence d'un système d'information sur le secteur permettant aux opérateurs d'accéder à une information fiable, à jour et rapide, entrave les initiatives d'approcher le secteur. C'est là une constante qui revient tout le temps.

3. Artisanat, 50 ans, de 1955 à 2005.

3.7. La couverture sociale des artisans

Théoriquement l'ensemble de la population active dans l'artisanat est en mesure d'accéder à la CNSS ou au produit de « Addaman Alhirafi », mais force est de constater qu'après une décennie l'effectif des affiliés à ces deux systèmes reste insignifiant par rapport à la population du secteur. La complexité du secteur et l'ambiguïté du statut des artisans d'une part, et la faible capacité contributive des populations du secteur d'autre part, font que seule une très faible partie de celle-ci bénéficie de cette couverture sociale¹.

4. Les fondements de la stratégie actuelle

Les tendances globales de la politique économique au Maroc depuis l'indépendance se divisent en deux grandes phases.

La première est caractérisée par une politique économique qui faisait de l'intervention de l'État dans les principaux secteurs de l'activité le véritable moteur de la croissance. Cette phase a débouché sur de sérieuses difficultés au niveau des équilibres financiers tant au niveau interne qu'externe. L'ampleur des déséquilibres enregistrés et leur persistance ont conduit les pouvoirs publics à engager l'économie nationale dans un vaste programme d'ajustement structurel.

La deuxième phase débuta en 1983, elle est marquée par un changement d'orientation en matière de politique économique fondée sur la libéralisation et l'ouverture sur l'extérieur. Les impératifs d'assainissement des finances publiques se sont reflétés en particulier au niveau des mesures prises pour la réduction des dépenses d'investissement de l'État et leur restructuration selon les critères de rentabilité, ainsi qu'au niveau de la libéralisation des échanges, la baisse progressive de la parité monétaire, la suppression du contrôle des prix et la rationalisation de la gestion des entreprises publiques². Par ces réformes, le Maroc entendait inciter ses entreprises à soutenir la concurrence interne et externe à long terme et à obtenir des performances du point de vue de la croissance, de la production et des exportations.

Des progrès ont certes été enregistrés au terme de la décennie quatre-vingts tant au plan des performances économiques globales, qu'à celui des équilibres financiers, mais ils ont eu des impacts négatifs au niveau des secteurs sociaux et plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, la santé et l'habitat. L'impact négatif le plus ressenti à l'issue de la décennie quatre-vingts demeure celui de la détérioration de la situation de l'emploi avec, en particulier, la montée du chômage des jeunes diplômés³. Face à ces défis, les autorités publiques tentent, d'édifier des stratégies dans un processus global de réforme visant une plus grande intégration de l'économie dans la mouvance de l'environnement économique international.

4.1. La politique de l'artisanat dans la mouvance actuelle

L'artisanat qui sert notamment à la récupération d'une bonne part du surplus des populations rurales a été pendant longtemps considéré par les responsables publics, comme un secteur à vocation sociale et cultu-

1. *Idem*, p. 48.

2. Driss Guerraoui et Xavier Richet : *Stratégie de privatisation, comparaison Maghreb-Europe*. Les Éditions Toubkal. L'Harmattan, 1995. Voir également : *Les investissements directs étrangers : facteurs d'attractivité et de localisation*. Les éditions Toubkal et L'Harmattan, 1997.

3. *Le Maroc du changement : les choix de l'avenir*. CNJA. Avant-projet, Sixième session, Rabat, février 1997, p. 1-97.

relle. Il doit désormais, dans cette nouvelle stratégie jouer un rôle économique et assumer la tâche d'instrument de développement.

Ce nouveau positionnement devra s'effectuer pour l'artisanat, sur la base de la modernisation du système productif, de l'encouragement des investissements nationaux et étrangers, de l'introduction de nouvelles techniques de production, de la réorganisation du secteur de l'artisanat et de la mise en place d'une stratégie de commercialisation agressive en faisant des choix en matière de produits et de marchés¹.

L'État cherche ainsi, à recentrer son rôle sur les moyens et les mesures de régulation du secteur et sur la création des conditions de promotion d'un secteur privé dynamique et performant. Il veut opérer un désengagement de la gestion du secteur. Désormais, le schéma préconisé met l'entreprise, l'entrepreneur et le savoir-faire de l'artisan au centre de tout programme d'action et d'effort de promotion. Cette approche a pour corollaire, la promotion de la qualité, la normalisation et la revalorisation de l'Artisanat.

4.2. Les orientations stratégiques actuelles dans l'artisanat

Malgré ses difficultés, le secteur de l'artisanat dispose d'atouts majeurs indéniables.

L'encrage territorial aussi bien en ville qu'à la campagne fait du secteur de l'artisanat un outil important d'aménagement du territoire et un facteur de développement de l'économie de proximité. Il assure une activité économique dans les villes, dans les centres ruraux et périurbains. Il présente une diversité et une variété d'activités exercées avec une compétence indéniable. Sa contribution à l'emploi, lui confère un rôle important dans la lutte contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté. L'artisanat est en outre perçu comme un secteur qui dispose d'un fort potentiel économique, qui peut non seulement doper la croissance du PIB., mais également permettre d'atteindre les objectifs de diversification des exportations marocaines et de développement du tourisme. Enfin la simplicité de la structure des entreprises de l'artisanat, leur assure la souplesse, et la flexibilité pour une meilleure adaptation aux différentes évolutions technologiques et commerciales.

Partant de ces atouts les autorités publiques ont depuis septembre 2001, fixé des objectifs quantitatifs majeurs pour le secteur de l'artisanat :

- Quadrupler la production destinée au tourisme international;
- Générer un million d'emplois.
- Réviser les structures et l'organisation du secteur, tout en privilégiant la professionnalisation de ses institutions représentatives;
- Promouvoir la compétitivité des produits de l'artisanat, notamment par l'adoption d'une approche de « la qualité totale »;
- Renforcer la position de l'entreprise artisanale par l'instauration d'un environnement incitatif pour l'investissement et l'emploi;
- Améliorer les conditions de protection de l'artisan;
- Encourager la création par les collectivités locales des villages d'artisans et des zones d'activités réservées à l'artisanat².

1. *Projet de document relatif à la stratégie de développement du secteur de l'artisanat*. Réalisé par MM. Abdeljalil Cherkaoui, Abdelaziz Chaoui, Abdelghani El houmaïdi, Fouad El Kadi, Mohammed Jaâ, Bouaâza Bouchafa, Ministère du Commerce de L'industrie et de l'Artisanat. Rabat, 1997.

2. Message royal adressé aux participants au colloque national organisé à Fès le 14 septembre 2001 sur « le livre blanc », ce message fixe les principales orientations du secteur, *Idem*, p. 53.

4.3. Approche opérationnelle : le plan d'action

La situation de l'artisanat nécessite de la part des pouvoirs publics et des organisations professionnelles, la mise en place d'un système de veille économique et une grande capacité de réaction. Cette démarche exige la réalisation de plans d'action par filière et par région, car le marché de l'artisanat aussi bien pour les activités de service que de production est en perpétuel évolution. Aucune situation n'est acquise. Les modifications des données commerciales sont nombreuses, quelques fois brutales et souvent irréversibles à court terme dans les tendances qu'elles font apparaître¹.

L'origine de ces évolutions est double, elle concerne aussi bien l'offre que la demande. Il y a interaction entre ces deux éléments, chacun pouvant être à l'origine de l'autre : l'évolution de la demande entraîne une évolution de l'offre par adaptation de la production des entreprises qui sont à l'écoute du marché. Une modification spontanée de l'offre par les entreprises innovatrices entraîne des évolutions de la demande lorsqu'elle devance un besoin de la clientèle.

Dans les deux cas, le degré et la vitesse de réactivité du maître artisan ou du chef d'entreprise donnent des avantages concurrentiels indéniables sur le marché. En effet la perception par la clientèle de l'entreprise qui innove ou améliore la qualité de ses produits et services est bien plus positive que celle de l'entreprise qui ne fait que suivre cette tendance générale. Cet argument montre que la meilleure stratégie de la sauvegarde et du développement de l'artisanat reste sa capacité à maintenir son avance dans les domaines où il est leader par l'innovation et l'anticipation. C'est d'autant plus important que le pouvoir d'achat des clients reste modeste et que leur degré d'exigences s'élève.

Devant ces atouts et ces contraintes, toute politique d'amélioration de la qualité des produits, biens et services, doit être basée sur une approche intégrée allant de la démarche qualité (références normatives et innovation) et arrivant à la promotion commerciale par les différents outils de la communication.

La normalisation d'abord est un facteur de progrès, qui contribue à la compétitivité des entreprises et à la protection des consommateurs. Elle participe à la maîtrise du marché intérieur et favorise le développement des exportations. La norme est un choix collectif et raisonné en vue de servir de base d'entente (référence) pour la solution de problèmes répétitifs. Elle représente un équilibre entre les exigences des utilisateurs, les possibilités technologiques des producteurs, les contraintes économiques et sociales des uns et des autres et l'intérêt général auquel doivent veiller les pouvoirs publics².

Les normes marocaines sont facultatives, toutefois leur application est obligatoire dans les clauses spécifiques et cahiers de charges des marchés passés par l'État, les collectivités locales, les établissements publics, ainsi que les entreprises concessionnaires d'un service public ou subventionné par l'État. Les arrêtés d'homologation peuvent rendre, également, l'application des normes obligatoire. C'est le cas, des normes qui touchent à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Les autorités de tutelle chargées de l'artisanat peuvent se proposer de soutenir les entreprises artisanales qui souhaiteraient se regrouper pour créer une marque collective faisant référence notamment à un savoir faire ou à une technicité spécifique ou encore à une origine géographique. Car dans un contexte concurrentiel caractérisé par la variation du prix au détriment de la qualité, il est essentiel pour les entrepreneurs du secteur de pouvoir aisément différencier les produits par d'autres critères, facilement identifiables que celui du prix. Une marque collective, sur laquelle les artisans et les distributeurs auront communiqué, peut à ce titre être un outil de promotion et de différenciation des produits efficaces³.

1. Artisanat 50 ans, 1955-2005, op. cit.

2. *Idem*, p. 122.

3. *Idem*.

5. Les axes d'intervention privilégiés des pouvoirs publics dans l'artisanat

L'intervention des pouvoirs publics se base sur la recherche d'une mise à niveau institutionnelle et juridique. Celle-ci doit avoir pour objectif d'assurer le passage de l'informel vers des structures ordonnées, capables de professionnaliser des acteurs et créer un système de motivation et de promotion des compétences, pour assurer une plus grande prise en charge du secteur par les organisations professionnelles.

5.1. Le financement du secteur de l'artisanat

Le financement du secteur de l'artisanat constitue une source de préoccupation permanente pour les responsables. Chose remarquable, la priorité est accordée au recouvrement des créances et à la sensibilisation des artisans à l'obligation du remboursement des crédits. Le plan envisage la simplification des procédures pour l'octroi de crédits aux artisans et la promotion de l'entreprise artisanale, par le développement des crédits destinés à l'investissement, notamment par le moyen des micro-crédits et la sensibilisation des investisseurs sur les potentialités de l'artisanat dans le domaine de l'investissement et de l'emploi. Ces actions sont envisagées dans le cadre d'une refonte des structures de l'artisanat et notamment celles de l'amélioration des conditions socio-professionnelles.

5.2. L'amélioration des conditions socio-professionnelles

Le plan d'action mentionne également les conditions socio-professionnelles et éducatives qui règnent dans les ateliers de l'artisanat. Il est ainsi envisagé, la promotion de la médecine de travail et le respect des conditions ergonomiques au sein des ateliers de production; la constitution d'un fonds social, la fourniture d'un encadrement éducatif supplémentaire pour revoir le cursus de formation des enfants en apprentissage et ce, par le Programme d'Éducation non-formelle initié en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale¹.

Quant à la couverture sociale des artisans, le plan rappelle que, jusqu'en 1993, le secteur de l'artisanat ne bénéficiait d'aucune couverture sociale à l'exception de quelques entreprises organisées qui étaient assujetties au régime de sécurité sociale². Les tentatives d'affiliation et d'immatriculation menées par les services de la CNSS se sont heurtées à un problème de définition de la main-d'œuvre utilisée dans le secteur, ce qui s'est traduit par des confusions dans l'identification des salariés par rapport à l'artisan sous-traitant ou travailleur à façon. De plus, il a été constaté que la majorité des entreprises ciblées et notamment les artisans indépendants se trouvaient dans l'impossibilité de payer la cotisation exigée par la CNSS. Un effort d'adaptation du système doit être trouvé afin de permettre au plus grand nombre d'artisans de bénéficier de la couverture sociale.

1. *Projet de charte nationale d'éducation et de formation*, in le journal « le Matin du Sahara » du 26 novembre 1999. Accord signé entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat en 1997.

2. Ce régime a été étendu aux salariés des entreprises de l'artisanat en vertu du décret n° 2.93.1 du 29 avril 1993, pris en application du Dahir-loi n° 1.72.184 du 27 juillet 1972 relatif au régime de sécurité sociale.

5.3. Le redéploiement des moyens matériels

Depuis l'indépendance, l'État a consenti un effort considérable en matière d'investissement en matériel et outillage, en équipement et en infrastructure de base, en plus de l'élaboration d'un important dispositif juridique, institutionnel et organisationnel. Une analyse succincte du secteur de l'Artisanat permet de faire ressortir, que les performances qui y sont réalisées demeurent insuffisantes. L'importance des actions menées en faveur du secteur, notamment la création des Ensembles Artisanaux, la mise en place d'un système de formation professionnelle, l'encouragement du mouvement coopératif, l'incitation en matière de crédits et d'investissements artisanaux, etc., semblent avoir été programmés et réalisés en l'absence d'une stratégie bien définie¹. L'État cherche donc à se défaire des locaux et équipements qui pèsent sur le budget du département de l'Artisanat sans dégager pour autant une valeur ajoutée quelconque. Ces moyens matériels seront cédés aux privés soit par voie de bail, de vente ou dans le cadre de conventions d'exploitation par les chambres d'artisanat.²

Mais en contre partie de ce désengagement de l'État, les responsables projettent la création de « villages d'artisans », cette action s'inscrit dans une stratégie à long terme visant la couverture du territoire national par des implantations qui couvrent aussi bien le monde urbain que le monde rural. Le schéma du financement de ce programme sera réalisé dans un cadre de partenariat, entre le Département de l'Artisanat, les chambres d'artisanat, les collectivités locales et les artisans. Dans la nouvelle perspective, la rentabilité sociale doit se faire en parallèle avec la rentabilité économique, elle ne doit pas se réaliser à ses détriments. La politique de restructuration du secteur doit en conséquence accorder une place privilégiée à l'initiative privée et à l'épanouissement de l'esprit d'entrepreneuriat. La réussite de cette nouvelle politique nécessite l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs-artisans

5.4. L'émergence de « l'artisan-entrepreneur »

La vocation économique du secteur de l'artisanat impose aux opérateurs et aux artisans un comportement particulier qui rompt avec la situation actuelle, comme elle leur impose le développement d'une culture de l'entreprise et une « démarche qualité ». Ces opérateurs ne sont pas forcément des artisans de métier : « il s'agit de toute personne qui dispose de fonds nécessaires et de la prédisposition à investir dans le secteur pour la promotion d'un ou de plusieurs métiers ». Ils doivent être réceptifs à des politiques d'incitation à l'investissement et à des programmes efficaces de perfectionnement, de vulgarisation et de promotion du produit. Des modifications peuvent également toucher, le processus de production. Il y a des tâches manuelles qui gagneraient à être mécanisées sans nuire au caractère artisanal du produit final.

La commercialisation, surtout extérieure, est présentée, comme un atout principal pour l'artisanat, « il faudrait non plus seulement aller offrir ce qui se fait au Maroc, mais d'aller voir, comprendre et mesurer ce qui peut se vendre, pour le produire ensuite ». Le savoir-faire et l'adoption d'une démarche appropriée pour aborder le marché font souvent défaut. « Si les artisans n'ont pas la vocation de vendre et de gérer, il faudrait que

1. Plan de développement économique et social 1999-2003.

2. L'ensemble artisanal de Tanger a été mis à la disposition de la chambre d'artisanat en vertu d'une convention conclue entre le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat et la chambre d'artisanat de Tanger, juin 1998.

ceux qui le savent puissent investir le secteur ». Dans un environnement compétitif, la clairvoyance et la perspicacité sont exigées : « voir, savoir et prévoir » n'a rien à voir avec « regarder, garder et sauvegarder ». Ainsi, le produit demeure artisanal, mais l'outil de production et de gestion devra être moderne et rationnel¹.

5.5. La mise a niveau de « l'entreprise artisanale »

L'espace de l'artisanat est constitué généralement d'unités de production très hétérogènes et mal structurées, qui sont loin de former un véritable système de production. Dominée par le poids des activités informelles, l'entreprise artisanale de par sa taille réduite et son faible niveau de productivité, n'a nullement la vocation d'organiser une production en série, et de faire face aux grosses commandes. Le défi de la mondialisation des échanges incite l'entreprise artisanale à opérer une double mise à niveau :

Au niveau interne, face aux entreprises nationales du secteur industriel qui la poussent à la marginalisation ;

Au niveau externe, à l'égard des entreprises étrangères similaires qui lui livrent une concurrence sans merci, car mieux structurées et plus compétitives. La compétitivité de l'artisanat est donc liée à l'efficacité de l'entreprise.

L'État doit cependant, se désengager de la gestion directe du secteur de l'artisanat et la politique des ensembles artisanaux considérée jusque là, comme un élément fondamental de l'interventionnisme étatique doit être abandonnée. La politique des ensembles artisanaux se trouve ainsi remise en cause, en raison du déficit structurel et fonctionnel qu'elle a provoqué.

5.6. De l'assistance à la régulation

Dans l'esprit des responsables, les ensembles artisanaux devaient permettre de rapprocher les artisans de l'administration afin de mieux les orienter dans le sens de la politique tracée par les pouvoirs publics. Ils devaient servir de lieu d'attraction pour les touristes et les acheteurs étrangers, comme ils devaient permettre de dispenser une formation adéquate aux apprentis. « Mais après deux décennies de fonctionnement, force est de constater que le bilan est amplement négatif et que les objectifs recherchés sont loin d'être atteints »².

Afin de remédier à cette situation, un certain nombre de mesures ont été entreprises notamment :

- La cession de la gestion de quelques ensembles artisanaux aux chambres d'artisanat ; la rationalisation des dépenses liées au fonctionnement (eau, électricité téléphone) ;
- La régularisation de l'assiette financière de ces ensembles artisanaux ;
- Une meilleure ouverture de ces ensembles sur leur environnement.

Les seules entreprises qui ont réussi dans l'artisanat sont des entreprises qui n'ont pas bénéficié des avantages octroyés par l'État. Elles se trouvent d'ailleurs toutes situées à l'extérieur des ensembles artisanaux.

1. Plan de développement économique et social 1999-2003. op. cit.

2. Voir étude sur la situation des ensembles artisanaux : diagnostic et scénarios de transferts, op. cit.

5.7. « Le village artisanal » : nouveau pôle de développement

L'engagement des pouvoirs publics vers une politique de libéralisation amène le département de l'artisanat à entreprendre un redéploiement des infrastructures existantes. Il envisage la privatisation des ensembles artisanaux et des unités de production, d'une part, et d'autre part, il planifie pour la création d'une structure nouvelle dénommée « village d'artisans ». Ce dernier est défini comme étant : Un espace commun de production, de vente et d'exposition et dans lequel sont regroupés les artisans et les équipements lourds gérés collectivement.

L'exposé de ces caractéristiques ne permet cependant pas de définir avec rigueur la nature de cette nouvelle institution. La démarcation du « village artisanal » par rapport à « l'Ensemble Artisanal » reste confuse, aussi bien au niveau de sa conception, de sa finalité, que de ses modalités de fonctionnement. L'ampleur de la tâche est importante, précisent les initiateurs du projet, mais les moyens dont disposent les artisans sont très limités ; « seul l'État serait donc en mesure de prendre en charge une telle tâche »¹. Or, cette affirmation relance le débat autour de la problématique de l'assistance et de l'interventionnisme étatique, qui aux dires même des responsables de l'artisanat « se heurteraient aux options fondamentales basées actuellement sur la libéralisation et le désengagement de l'État »².

5.8. La promotion des associations professionnelles

Dans la nouvelle stratégie de développement de l'artisanat, les responsables envisagent d'entreprendre une refonte et une restructuration générales des associations professionnelles, celles-ci sont considérées, comme un fait incontournable, compte tenu du rôle qu'elles sont appelées à jouer en accompagnant l'entreprise de l'artisanat dans le processus de sa mise à niveau et de l'amélioration de sa compétitivité. L'État envisage, l'impulsion et l'incitation à la création d'associations pour les métiers et les localités qui n'en disposent pas ; la constitution d'unions régionales et nationales dans les principales branches de métiers et le renforcement de la coopération internationale en matière de partenariat inter-associations. L'action associative devrait permettre d'ailleurs, une meilleure prise en charge des conditions sociales de travail³.

La fragilité du levier associatif ne permet pas de prendre le relais de l'État. Les structures associatives dans l'artisanat sont caractérisées par l'absence d'éléments dynamiques et efficaces capables de garantir la pérennité de leurs actions. Les motifs politico-électorales qui les traversent, font que ces associations ne sont activées que pendant les périodes électorales. En outre, le peu d'associations qui opèrent dans le secteur de l'artisanat d'art et de production n'agissent que dans un espace très limité⁴.

1. *Ibid.* p. 7.

2. *Projet de document relatif à la stratégie de développement du secteur de l'artisanat*. Op. cit.

3. *Les associations professionnelles dans le secteur de l'artisanat : Bilan et perspectives*, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Rabat décembre 1995.

4. *Ibid.*

6. Portée et limites de la stratégie annoncée

Le rapport au marché est un facteur structurant, il montre que le relatif équilibre et l'apparente harmonie de l'activité artisanale se désagrègent en réalité chaque jour un peu plus (introduction de nouvelles techniques de production et de commercialisation situées en dehors du champ de vision des artisans...). Les conséquences de cette désagrégation ne touchent pas de manière uniforme et directe les différents produits de l'artisanat, mais les conséquences sont ressenties par la structure tout entière. Les règles du jeu se sont trouvées faussées, des logiques incompatibles avec le tempérament des artisans, leur sont imposées. Ils se trouvent intégrés dans une série de circuits où ils se présentent dépourvus d'atouts.

Ce processus de déstructuration provoque parfois une exacerbation de la concurrence entre les petits producteurs. La conséquence directe est la réduction des prix, l'accroissement de la durée de travail, la diminution du taux de rémunération, la baisse de la qualité du produit..., et au-delà, l'élimination de l'unité de production, le chômage partiel, l'attente d'une possibilité de recyclage ou le recours à divers autres types d'activités.

L'essai de quantification des possibilités de consommation offertes par le marché met en évidence les limites que représente le marché¹. Elle permet également de faire ressortir certaines possibilités qui paraissent encore non exploitées. Le rapport au marché est certes déterminant, mais en l'absence de maîtrise des facteurs de production et de commercialisation, peut-il y avoir un essor induit de l'artisanat par l'engagement d'une dynamique spéciale de l'organisation de la commercialisation? Le marché peut-il continuer à constituer l'élément d'impulsion déterminant pour certaines formes de production et certains genres de produits? Et dans une perspective plus large, le surplus économique que peuvent dégager certaines formes de production, peut-il rester entre les mains des petits producteurs eux-mêmes, rendant possible un éventuel élargissement de leur activité, une amélioration de leur organisation et une meilleure présence sur le marché? En somme, les produits de l'artisanat peuvent-ils être considérés comme un élément porteur et un facteur structurant dans une stratégie de développement national ou local?...²

6.1. L'impact du marché sur les structures sociales

L'impact du marché sur les structures sociales est irréversible. L'intervention des pouvoirs publics pour la promotion commerciale de l'artisanat est une exigence, elle n'est toutefois pas sans conséquence. De multiples expériences prouvent que cette intervention provoque des effets prévus, mais d'autres qui ne l'étaient pas. Des changements manifestes sont apparus, dans le mode de production et du genre de vie des populations, ce qui par conséquent a provoqué des modifications dans les statuts et rôles des individus et des groupes. L'ensemble de ces données dessine dans ces régions, un paysage social, économique et culturel totalement différent de ceux qui l'ont précédé. L'évaluation de l'impact de l'intervention étatique et l'identification des processus du changement est établi sur la base d'investigations empiriques, le résultat de ces enquêtes permet d'établir actuellement un certain nombre de conclusions.

1. *Population Vulnérable : profil socio-économique et répartition spatiale*, étude démographique réalisée par le centre d'étude et de recherches démographiques, Ministère chargé de la population, imprimerie de Fédala, Rabat, 1997. V. également, Mustapha Berrouyen, *Projection des ménages au Maroc* (mémoire) INSEA, Rabat, novembre 1997.

2. Saïd Chikhaoui. *Politiques Publiques et Société*, op. cit.

6.2. La perte du référentiel : un cercle vicieux de la détérioration

Les changements en cours dans les modes de production et de pensée, modifient profondément les critères d'action des personnes qui se voient contraintes de procéder à une inversion dans leur système de valeurs. Le décalage se fait d'ailleurs, chaque jour plus profond entre les attentes de ces populations et les solutions que proposent les gouvernants. Les anciennes habitudes, voire même les anciennes qualités humaines individuelles et collectives sont perçues, du moins pour ceux qui n'arrivent pas à s'en libérer ou, à les modérer, comme de véritables obstacles à toute promotion personnelle. En revanche, la compétition, la concurrence, la recherche de l'intérêt personnel que l'ancienne morale condamnait sans réserves apparaissent dans le nouveau contexte socio-économique non seulement comme souhaitables, mais légitimes et nécessaires¹.

L'ensemble de la population est soumis quotidiennement à des phénomènes de « contre-conditionnement » qui ne manquent pas d'occasionner des traumatismes de toutes sortes, particulièrement sur ceux dont les possibilités psychologiques ou économiques ne les prédisposent pas à affronter les situations ambiguës et conflictuelles qui accompagnent les changements. Les échecs et les inadaptations se multiplient, s'intensifient et prennent des formes caractéristiques selon les couches sociales : violence, abandon du foyer, délinquance, prostitution, augmentation des taux des troubles mentaux, de divorces et de dégradation des mœurs...².

6.3. L'accumulation des frustrations : une hypothèque de l'avenir

Le Maroc dispose d'un potentiel humain considérable, mais considéré, d'un point de vue qualitatif, cet avantage s'avère limité. L'effectif des jeunes âgés de 20 à 34 ans qui s'élève aujourd'hui à quatre millions environ dépassera les six millions vers 2010. Les conséquences les plus importantes de cette évolution seront la diminution de la tranche des moins de 15 ans et l'augmentation de celles des personnes en âge d'activité entre 15 et 60 ans et des personnes âgées de 60 ans et plus. Cette population jeune appelée à jouer un rôle crucial dans les années à venir, a aujourd'hui entre 4 et 18 ans, mais elle compte cependant près de 40 % d'analphabètes³. Ces quelques données chiffrées qui se rapportent à l'élément humain montrent l'ampleur des incertitudes et des retards accumulés. Le déséquilibre persistant au niveau des grands secteurs de l'économie est pour sa part un facteur qui pèse sur l'avenir du Maroc⁴.

6.4. La production de l'informel

La déstructuration/restructuration du monde rural est un des grands défis auquel le Maroc sera confronté dans le proche avenir. Un relatif équilibre a été maintenu jusqu'ici par une politique volontariste qui s'est traduite par le réaménagement du territoire, la conservation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire... Or, L'État s'implique de moins en moins dans des actions de nature socio-économique en direction des

1. *Ibid.*

2. A. Radi, l'adaptation de la famille au changement social dans le Maroc urbain, BESM, n° 135.

3. *Annuaire statistique du Maroc 1997*. Direction de la Statistique, Rabat.

4. S. Chikhaoui, Politiques Publiques et Société, op. cit.

populations rurales. Par ailleurs, contrairement à l'expérience des économies européennes – où les villes ont amorti le choc des changements opérés en milieu rural avec à l'origine un transfert substantiel de la population, sans difficultés majeures – au Maroc la relation rural / urbain est différente... L'exode rural n'est pas le produit d'une modernisation de l'agriculture, mais le résultat d'une détérioration des conditions d'existence. Pour le moment, la libéralisation du secteur agricole semble contribuer à accélérer ce phénomène. En face, les villes dotées d'activités surtout artisanales et économiques informelles fragiles et d'infrastructures sociales insuffisantes ne peuvent pas amortir le choc dont sont porteurs ces mouvements migratoires brutaux. Ainsi le risque de troubles (Siba) demeure présent.

Malgré le taux de chômage élevé qui sévit dans les villes marocaines, la recherche d'un emploi demeure la principale motivation économique à l'émigration vers la ville. Ainsi l'écart entre les perspectives offertes par le marché du travail urbain, et celles qu'offre le marché du travail rural, semble fournir la principale raison de l'émigration rurale et le foisonnement des activités informelles.¹

Conclusion générale

En somme un bref regard rétrospectif sur les actions publiques du Maroc indépendant permet de dire que le lourd fardeau hérité de la période du protectorat continue à peser sur le présent et hypothèque l'avenir. Les choix adoptés ne sont pas en totale rupture avec les politiques engagées pendant le protectorat. Les décideurs ont depuis l'indépendance, engagé de nombreuses politiques pour faire face à la crise structurelle de l'artisanat. Ils ont tenté de changer les contraintes en autant d'opportunités, mais le poids du passé et des considérations politiques sont restés dominants au point de vider ces politiques publiques de leur volet socio-économique.

Les effets se traduisent par des changements au niveau des structures sociales, du mode de vie et des attitudes des populations concernées aussi bien au niveau national que local. Au niveau global, ces choix consolident et renforcent l'amarrage de l'économie du pays au marché extérieur et aliène l'autonomie de la décision, surtout dans le contexte actuel, caractérisé par la globalisation et la mondialisation de l'économie. Au niveau local, ils provoquent des effets pervers de déstructuration et de désorganisation de l'économie et de la société. Sur ce point, d'ailleurs, l'action étatique n'a fait que reprendre la logique spatiale coloniale caractérisée par le fait que la richesse du « Maroc utile » est fondée sur la pauvreté du « Maroc inutile ». La politique publique en matière d'artisanat a négligé, de manière notoire, les zones rurales et elle ne s'est intéressée aux zones urbaines pauvres qu'en tant que réservoir de main-d'œuvre bon marché et pour les avantages qu'offre la localisation des unités de production à proximité de ces zones (avantages fiscaux, prix symbolique pour l'achat de terrain, etc....)²

Au lieu de procéder à des réformes structurelles, le pouvoir politique a préféré jouer la carte de la continuité dans l'immobilisme en réaffirmant l'inscription des politiques publiques dans un cadre conjoncturel. L'échec des tentatives de reconversion de l'artisanat en est l'illustration.

Dans une stratégie de domination, les autorités du protectorat avaient chargé l'artisanat d'une valeur matérielle et symbolique, qu'il ne peut obligatoirement assurer dans l'optique d'une stratégie de libération et de développement national. Mais le discours officiel accompagnant les politiques publiques de l'artisanat

1. Jean-Paul AZAM : *Stratégie de développement rural l'exode rural au Maroc*, CERDI, Université d'Auvergne Clermont-Ferrand (France). op. cit.

2. H. Tourak : *Étude d'une politique publique, la politique d'aménagement du territoire au Maroc*, op. cit, p. 133.

s'entête à mettre en valeur l'importance de l'artisanat dans une stratégie de développement de la société marocaine tout entière. Cette référence au développement représente aujourd'hui une stratégie de légitimation des actions publiques concernant l'encadrement de l'artisanat. L'administration a trouvé dans la notion même de « développement » de nombreuses considérations et motivations pour expliquer la nécessité d'un certain encadrement du secteur. La logique économique cède souvent le pas devant les considérations politiques, ce qui met en évidence les enjeux latents de la politique publique de l'artisanat. La différence d'approche actuelle peut-elle suffire pour garantir l'élaboration d'une politique alternative en nette démarcation avec les choix antérieurs?¹.

1. Livre blanc de l'artisanat et des métiers. Op. cit.